A 3581.

CARREFOUR
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 281 351 600 francs
Siège social : 5, Avenue du Général de Gaulle - Lisses - 91005 EVRY
RCS Corbeil Essonnes B 652 014 051

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 15 AVRIL 1994

Le vendredi quinze avril mil neuf cent quatre vingt quatorze à 10 H 00, les membres du conseil de surveillance se sont réunis sur convocation régulière au 6, place de la République Dominicaine Paris 17ème.

Sont présents :

Jacques FOURNIER	Président
Carlos MARCH	Vice-Président
Denis DEFFOREY	
Jacques DEFFOREY	

Assiste également à la réunion :

François BOUCHER

Monsieur Jacques FOURNIER préside la séance.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Suite à la proposition du Directoire, Monsieur Hervé DEFFOREY est nommé à compter de ce jour membre du Directoire en charge des affaires financières et son mandat prendra fin en même temps que les autres membres actuellement en fonction.

En sa qualité de membre du Directoire à compter de ce jour, Monsieur Hervé DEFFOREY recevra la même rémunération que celle qu'il avait précédemment au titre de son contrat de travail qui se trouve ainsi suspendu.

Cette rémunération suivra le même régime que précédemment, Monsie' Hervé DEFFOREY continuera de bénéficier des mêmes avantages que ceu existent en faveur du personnel, en particulier du régime de retr' prévoyance.

Si ses fonctions de membre du Directoire venaient à cesser pour une raison quelconque, Monsieur Hervé DEFFOREY retrouverait les mêmes fonctions salariées que celles qu'il exerçait avant la suspension de son contrat de travail ou des fonctions comportant une responsabilité équivalente si le poste de Directeur Finances Gestion Groupe n'existait plus.

La rémunération à laquelle Monsieur Hervé DEFFOREY aurait alors droit, en vertu de son contrat, serait égale à son salaire de Directeur Finances Gestion Groupe majoré dans la proportion de la variation moyenne intervenue depuis le 15 avril 1994 des salaires des dix personnes les mieux rémunérées de la société Carrefour. Cette rémunération ne pourrait en aucun cas être inférieure à la rémunération du Directeur Finances Gestion Groupe ou du titulaire d'un poste à responsabilité équivalente de la société à cette date. Au titre de la période de suspension, Monsieur Hervé DEFFOREY continuera d'acquérir tous droits liés à l'ancienneté.

MANDAT A JACQUES FOURNIER POUR CONFORMITE DES STATUTS

Chacun de Messieurs Denis DEFFOREY, Jacques DEFFOREY et Carlos MARCH, faisant usage de la faculté prévue par l'article 5-1 du décret sur les sociétés commerciales, donne mandat à Monsieur Jacques FOURNIER pour signer en son nom la déclaration de conformité.

POUVOIRS

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité, notamment tous dépôts où besoin sera.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée.

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME